

Annexe 1. GLOSSAIRE ET SIGLES

AEN. L'Agence pour l'énergie nucléaire est une antenne de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), dont le siège se trouve à Paris. Créée en 1958, l'AEN compte aujourd'hui parmi ses membres tous les pays de l'OCDE sauf la Pologne et la Nouvelle-Zélande. Elle a pour objectif principal de favoriser la coopération entre les États membres afin de promouvoir le développement du nucléaire en tant que source d'énergie sûre, économique et écologiquement acceptable.

AIEA. L'Agence internationale de l'énergie atomique est un organisme dont les objectifs sont énoncés de la façon suivante dans son Statut (article II), approuvé le 23 octobre 1956 et entré en vigueur le 29 juillet 1957 :

« L'AIEA s'efforce de hâter et d'accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, la santé et la prospérité dans le monde entier. Elle s'assure, dans la mesure de ses moyens, que l'aide fournie par elle-même ou à sa demande ou sous sa direction ou sous son contrôle n'est pas utilisée de manière à servir à des fins militaires. »

Armes chimiques. Produits chimiques toxiques et leurs précurseurs, munitions et dispositifs spécifiquement conçus pour provoquer la mort ou causer d'autres préjudices grâce à leurs propriétés toxiques, et tout matériel spécifiquement conçu pour être utilisé en rapport direct avec l'emploi de ces munitions et dispositifs.

BERD. Lors du Sommet de Munich en 1992, les chefs d'État et de gouvernement des pays du G-7 (Canada, France, Allemagne, Italie, Japon, États-Unis, plus l'Union européenne) ont offert aux pays d'Europe centrale et orientale et de l'ex-Union soviétique un programme d'action multilatéral pour améliorer la sécurité de leurs centrales nucléaires. Pour administrer ce programme, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement a accepté de constituer un Compte de sûreté nucléaire.

CAC-OIAC. La Convention sur les armes chimiques – dont le titre complet est « Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction » – est administrée par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, dont le siège se trouve à La Haye.

CANDU. Le réacteur canadien à deutérium-uranium, mis au point au Canada, utilise comme combustible de l'uranium naturel et comme caloporteur et modérateur, de l'eau lourde.

CCEA. La Commission de contrôle de l'énergie atomique est un organisme fédéral indépendant qui a pour mission de veiller à ce que l'utilisation de l'énergie nucléaire au Canada ne pose pas de risque indu pour la santé, la sécurité, la sécurité matérielle et l'environnement.

Combustible épuisé. Combustible qui, après avoir passé un certain temps dans un réacteur nucléaire, ne peut plus servir à dégager l'énergie nécessaire à la production d'électricité.

Combustible MOX. Combustible à mélange d'oxydes (composé principalement par de l'uranium mélangé avec du plutonium) pouvant être utilisé dans les réacteurs nucléaires. Le plutonium proviendrait des stocks américains et russes déclarés en tant que surplus à leurs besoins militaires.

Comité Zangger. Groupe d'exportateurs de matériel nucléaire formé en 1971 pour élaborer une politique commune quant à la façon de respecter, à l'égard des exportations nucléaires, les engagements de non-prolifération contractés au titre de l'article III, paragraphe 2, du TNP. Zangger était le nom du premier président du groupe. Le Comité compte aujourd'hui 34 membres.